



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Marseille, le

25 JUIN 2018

LE PREFET

Madame le Maire,

Par courrier en date du 1^{er} février 2018, vous me faites part des difficultés de desserte des quartiers nord par le TER Aix-Marseille et notamment des gares de Picon-Busserine, Sainte-Marthe-en-Provence et Saint-Joseph-le-Castellas, depuis la mise en place du service annuel 2018, entrée en vigueur le 10 décembre 2017.

Ces gares se situent dans le périmètre des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre Marseille et Aix-en-Provence dont l'objectif principal est d'améliorer le niveau de qualité du service proposé aux voyageurs de la ligne.

Il s'agit, au terme des travaux, de passer de trois à quatre TER par heure et par sens en heures de pointe, de doubler le nombre de trains semi-directs, mais également de mettre en place des trains de plus grande capacité. Ceci devrait permettre de faire passer la part du train de 7 500 à 15 000 voyageurs par jour.

Pour atteindre cet objectif, les travaux à réaliser sont conséquents et contraignants pour les usagers.

Aussi, afin d'éviter une fermeture complète de la ligne pendant une période continue d'environ 18 mois, il a été décidé de procéder à des coupures estivales entre Gardanne et Aix-en-Provence compensées par une substitution par autocars. Cela conduit à une durée des travaux plus longue, mais au global moins impactante pour les déplacements du quotidien.

Hors période estivale, le phasage des travaux impose d'abaisser la vitesse de circulation conduisant à diminuer la fréquence des TER, de trois à deux TER par heure et par sens aux heures de pointe, compte-tenu des contraintes inhérentes aux sections à voie unique. L'impact est sensible, aussi bien au nord d'Aix-en-Provence qu'en direction de Marseille.

Concernant les trois haltes, Picon-Busserine, Sainte-Marthe-en-Provence et Saint-Joseph-le-Castellas, et afin de réduire les difficultés rencontrées, les voyageurs ont à disposition 25 TER :

- neuf allées – retours par jour par des navettes reliant Saint-Antoine à Marseille,
- un omnibus le matin dans le sens Aix-Marseille,
- trois omnibus le soir dans les deux sens.

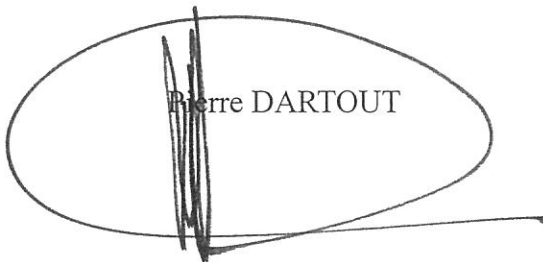
Madame Sandrine D'ANGIO

Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille
72, rue Paul Coxe
13014 Marseille

Conscients que cette situation n'est pas satisfaisante, l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) des trains Express régionaux (Conseil Régional) et SNCF Mobilités travaillent à l'amélioration du service. Ainsi, il est proposé depuis le 12 février 2018 une liaison entre Sainte-Marthe-en-Provence et Aix-en-Provence sans correspondance pour un départ à 7h02 – arrivée : 7h40.

Il est à rappeler qu'avec la SNCF, l'Etat, le Conseil Régional, ainsi que les autres cofinanceurs (Métropole Aix-Marseille-Provence, Département des Bouches-du-Rhône), nous œuvrons à ce que la concrétisation de ce projet majeur pour le territoire se déroule dans les meilleures conditions et au bénéfice de tous les usagers.

Souhaitant vous avoir apporté les éléments nécessaires sur les conditions de déplacement des usagers sur cet axe, je vous prie de croire, Madame le Maire, l'expression de mes plus respectueux hommages.



Pierre DARTOUT

Copie : Conseil Régional
SNCF Mobilités
SG 13